



CCAS DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 Avril 2024
N° 20240410DL02

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 7

Date de la convocation : 29/03/2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 -

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 14h00,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Présidente du CCAS

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Présidente
Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle, TERRAL Patricia, membres élus

Excusés : Mmes CHABBAL Marguerite, SABLAYROLLES Anne-Marie (Pouvoir à P. TERRAL), ROUANET Evelyne (Pouvoir à G. HERNANDEZ) M. HUBERT Jean.

Secrétaire de séance : Mme Patricia TERRAL

Mme Danielle Bourdin, chargée de la préparation des documents budgétaires, rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le CCAS sur une année.

Le Conseil d'Administration, hors la présence de Madame la Présidente, à l'unanimité

➤ **APPROUVE le compte administratif du Budget du CCAS pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :**

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	101.02
Recettes	9 771.29
RESULTATS DE L'EXERCICE	+9 670.27
Résultat excédentaire N-1	+228.71
Résultat déficitaire N-1	
RESULTATS DE CLOTURE	+9 898.98

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire

Patricia TERRAL

La Présidente

Dominique COUGNAUD